

DROITS DE SCOLARITÉ EXIGÉS DES ÉLÈVES PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU CANADA ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

PROGRAMME D'ÉTUDES	NUMÉRO DU PROGRAMME	DURÉE (en heures)	DROITS SCOLARITÉ		FRAIS AFFÉRENTS	
			Élèves internationaux	Ressortissant de nationalité Française ¹	Cahiers et équipements personnels (à acheter au CFPBJ)	Assurance maladie et hospitalisation ³
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière (DEP)	5273	630	33 399 \$	Exemption de la contribution financière	397 \$ ²	68 \$ / mois
Mécanique d'engins de chantier (DEP)	5331	1 800	40 361 \$		1 038 \$ ²	68 \$ / mois
Santé, assistance et soins infirmiers (DEP)	5325	1 800	40 273 \$		510 \$ ²	68 \$ / mois
Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux (AEP)	4270	705	13 344 \$		245 \$ ²	68 \$ / mois

¹ Ressortissant de nationalité Française ou provenant d'un autre État avec lequel le gouvernement du Québec a signé une entente.

² Certains équipements personnels, non compris dans ces frais, devront être achetés par l'élève s'il ne les possède pas déjà.

³ Couverture avec Green Shield, obligatoire pour tous les élèves. Les frais seront de 90 \$/mois à compter du 1^{er} août 2025 (jusqu'au 31 juillet 2026).

Si vous provenez d'un pays ayant signé une entente de sécurité sociale avec le Québec, la protection avec Green Shield est obligatoire jusqu'à ce que vous soyez couvert par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Les droits exigés sont sujet à changement selon les paramètres en vigueur au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).